



SNUDI-FO 40

Syndicat FORCE OUVRIERE des personnels enseignants et contractuels
des écoles publiques des Landes

Maison des syndicats Place de la Caserne Bosquet BP 217
40004 – Mont de Marsan Cedex –
Tél. 06 84 73 93 43 / 05 58 46 23 23

Courriel: snudi-fo40@wanadoo.fr Site : <http://40.fo-snudi.fr>

Mme BENQUET Isabelle
Secrétaire départementale
du SNUDI-FO 40

Mont de Marsan, le 21 avril 2020

Mesdames, Messieurs les Maires des Landes,

Suite à la décision du Président de la République de rouvrir progressivement les établissements scolaires, dont les écoles (pas les universités), le syndicat FORCE OUVRIERE des enseignants et des contractuels des écoles publiques des Landes s'adresse à vous.

En ce qui nous concerne, enseignants du premier degré et syndicalistes FO, si comme nos élèves, les parents d'élèves, les maires, nous souhaitons la réouverture des écoles dans les meilleurs délais, cette « seconde rentrée » ne peut se réaliser au détriment de la sécurité sanitaire des enfants, des personnels de l'Education Nationale, des salariés territoriaux, des parents d'élèves et au-delà de toute la population.

Pour FO, les conditions sine qua non pour toute reprise de l'enseignement dans les classes garantissant une protection maximale sont :

- **Le dépistage systématique par des tests sérologiques de tous les personnels Education Nationale et communaux et de tous les élèves, réputés fréquemment asymptomatiques ;**
- **La fourniture des matériels de protection (gel hydro-alcoolique, masques chirurgicaux ou FFP2, lingettes ...) à hauteur des besoins pour les personnels de l'E.N., les agents et les élèves ;**
- **La désinfection quotidienne et totale des locaux selon un protocole strict et dans le respect de la santé de vos agents.**

Force est de constater, qu'à cette heure, toutes ces conditions sont loin d'être réunies, notamment celle des tests sérologiques, puisque M. le Président de la République et le 1^{er} Ministre évoquent jusqu' à ce jour un dépistage massif, certes, mais uniquement pour les personnes ayant des symptômes du COVID-19, ce qui ne peut nous satisfaire.

C'est le sens de la pétition nationale de notre Fédération de l'Enseignement FO lancée le 19 avril et qui a recueilli en deux jours plus de 22 000 signatures.

Cette pétition est ouverte à toutes et à tous : enseignants, personnels territoriaux, parents d'élèves et au-delà ...Notre syndicat vous invite donc à la signer [ici](#).

Comme vous le savez sans doute, de jour en jour, au niveau national, la liste des communes annonçant qu'elles n'ouvriront pas leur(s) école(s) s'allonge, et qu'en cas de réquisition de celle(s)-ci, il n'y aura pas d'employés communaux (ATSEM, agents pour les transports scolaires et/ou la restauration scolaire et/ou la garderie, agents d'entretien, gardiens...).

Par ailleurs, nous avons été informés que nombre de maires des Landes se posent beaucoup de questions de rouvrir ou pas leur(s) école(s), hésitent...

Le SNUDI-FO des Landes, sans vouloir interférer dans votre gestion communale, mais dans le but de mieux connaître « l'état d'esprit » des premiers magistrats des communes landaises, souhaiterait savoir si vous avez pris une décision à ce jour.

... / ...

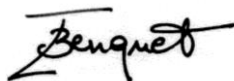
Pour cela nous vous proposons de répondre aux questions suivantes :

- **Aujourd'hui, 21 avril, avez-vous pris la décision de rouvrir votre/vos école(s) le 11 mai prochain ? OUI / NON**
- **Si NON, quelles sont vos conditions pour rouvrir ?**
- **Si vous avez décidé de ne pas rouvrir, en cas de réquisition des écoles par Madame la Préfète des Landes, comptez-vous demander à vos personnels communaux d'assurer leurs missions habituelles ? OUI / NON**
- **Si OUI, quelles organisations prévoyez-vous (distribution des protections aux élèves et aux personnels, garderie périscolaire en même temps que la classe, cantine en services différés....)**

D'avance nous vous remercions du temps que vous nous aurez consacré pour nous lire et répondre et sachez que nous sommes disponibles pour tout échange avec vous si vous le souhaitez.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Maires des Landes, l'expression de notre parfaite considération.

NB : suivant de nouvelles décisions prises par les autorités, il se peut que nous nous adressions de nouveau à vous.



Benquet Isabelle